

Préambule

N° 000100 (1/2)

Le présent document se substitue aux ORP agréées en 1972.

Il tient compte des orientations régionales forestières (ORF) approuvées le 30 juin 2000 par le ministre de l'agriculture et de la forêt.

DIFFUSION DU SRGS

Le SRGS peut être consulté auprès du Centre Régional de la Propriété Forestière et ses bureaux départementaux, des chambres départementales et régionales d'agriculture, ainsi que des préfetures et sous-préfetures de la région.

Ce document est consultable sur le site Internet de l'OFME : www.ofme.org

Rédaction du SRGS

L'équipe chargée de l'élaboration du SRGS placée sous la responsabilité du directeur Bernard Guay et animée par l'ingénieur Louis Amandier comprenait, en tant que principal acteur le technicien Olivier Martineau et en tant que collaborateurs actifs les techniciens Gilles Bosuet, Pierre Fauray et Catherine Michel, ainsi que l'appui scientifique de Monsieur Guy Aubert, professeur honoraire de l'université d'Aix Marseille.

Les autres personnels du CRPF ont été également associés, tout au long de l'élaboration du document notamment par un important travail de relecture.

Remerciement à Gabriel-Henri BLANC auteur de la plupart des dessins de végétation.

Contact :
3, rue d'Arcole
83570 Carès

Les forêts sont exposées du fait des mutations de la société à des contraintes de plus en plus fortes liées à l'extension des zones urbanisées et des infrastructures, à l'accroissement des activités de loisirs, à la modifications des climats, aux besoins en bois très variables au gré des avancées technologiques.

Les propriétés boisées doivent, en dépit de ces difficultés, présenter des garanties de gestion durable, selon les engagements de la France résumés dans l'article L.1^{er} du

code forestier.

Le SRGS précise les conditions en forêt privée d'une gestion présentant des garanties de durabilité.

Le SRGS apporte au propriétaire les renseignements nécessaires à l'élaboration d'une stratégie raisonnée de mise en valeur de sa forêt, il constitue un guide fondé sur les connaissances disponibles en 2004. Tout document de programmation de gestion (PSG, code de bonnes pratiques, règlement type de gestion) doit s'inspirer

des recommandations contenues dans le SRGS.

Le conseil d'administration prononcera l'agrément des documents de gestion après avoir constaté leur compatibilité avec le SRGS. Il refusera les documents adoptant des pratiques interdites et examinera soigneusement, avant de prononcer un agrément ou un rejet, la pertinence des raisons évoquées par les propriétaires pour adopter des pratiques difficilement conciliables.

NÉCESSITÉ D'UN NOUVEAU DOCUMENT D'ORIENTATION

Les évolutions des 30 dernières années concernant l'espace dévolu à la forêt et les modifications de la société ont profondément modifié les conditions de l'exercice du droit de la propriété forestière.

Dans le même temps les connaissances relatives aux mécanismes biologiques et écologiques régissant le fonctionnement de la biosphère se sont considérablement accrues. Les travaux des chercheurs dans le domaine forestier ont apporté des informations précieuses sur l'adaptation des essences et les modalités de la sylviculture.

Il devenait nécessaire de réaliser un document d'orientation intégrant les progrès de la connaissance et présentant les modalités de gestion durable tenant compte des contraintes induites par les changements de tous ordres.

UN DOCUMENT LONGUEMENT PRÉPARÉ

Avant d'élaborer le schéma régional de gestion sylvicole, l'équipe de rédaction a souhaité approfondir ses connaissances et les ancrer dans la réalité régionale.

Ainsi le CRPF a conduit de 1998 à 2001, avec tout son personnel une enquête portant sur les résultats des coupes exécutées depuis 1985 par les organismes de la forêt privée dans les principaux types de peuplements en région PACA.

Grâce à l'appui financier de la Région, quatre dossiers synthétisant les observations ont été établis :

- Etude des taillis,
- Etude des taillis en voie de conversion vers la futaie,
- Etude Pin d'Alep et Pin noir d'Autriche,
- Etude Pin sylvestre et résineux de montagne.

Les précieux enseignements tirés de l'analyse d'environ 500 coupes garantissent une pertinence certaine aux itinéraires techniques recommandés.

Monsieur Guy Aubert enseignant—chercheur de la faculté des sciences de Saint Jérôme à Marseille a été associé à la préparation du SRGS et a rédigé un apport de grande valeur sur la dynamique des peuplements non gérés.

La DRAF, la DIREN, les DDAF, les organismes de recherche (INRA, Cemagref), l'ONF, les CRPF de Languedoc Roussillon et Rhône Alpes ainsi que les chambres d'agriculture et le CERPAM ont bien voulu examiner les ébauches successives du document et faire part de leurs avis dont les rédacteurs ont tenu le plus grand compte. Qu'ils soient remerciés pour leurs critiques constructives.

Le SRGS est organisé autour de trois chapitres généraux.

LES TERRITOIRES FORESTIERS EN PACA

ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES FORÊTS EN PACA

QUELLES GESTIONS POUR LES DIFFÉRENTS TYPES DE PEUPELEMENTS DE LA RÉGION PACA ?

Pour rendre la consultation aisée et pratique, le SRGS se décline sous la forme de fiches.

Dans sa forme informatique, des liens permettent une navigation entre fiches :

↶ Retour vers « tête de chapitre »

✍ Lien vers une fiche

→ Page suivante

← Retour vers dernière page consultée

Le SRGS identifie les grands types de peuplements par essence ou mélange d'essences qui donnent lieu à une gestion différente. Pour ce, chaque essence, renvoie à une clef de détermination, qui renvoie elle-même aux fiches « types de peuplements ».

Chaque fiche « peuplement » comprend une partie descriptive (caractéristiques, variantes possibles, enjeux) et le type ou les types de gestion :



Gestions recommandées et possibles



Gestions déconseillées



Interdits

UN DOCUMENT VOLUMINEUX MAIS D'ACCÈS AISÉ

La carence de documents de vulgarisation concernant les techniques sylvicoles adaptés à la forêt privée en région méditerranéenne, nous a conduit à développer ces sujets dans les fiches d'orientation de gestion. Le réel besoin de normalisation à l'usage des gestionnaires imposait ce choix.

La complexité des milieux de la région étagés du thermo méditerranéen à l'Alpin, induit l'existence de nombreux types de peuplements nécessitant des sylvicultures différenciées.

La multiplicité des objectifs de gestion possibles dans une zone soumise aux aléas les plus divers et à des pressions anthropiques parfois sévères, tant en bord de mer qu'en montagne, ne permet pas de simplifications qui dénatureraient des informations importantes.

Les utilisateurs du SRGS verront leur tâche largement facilitée par la convivialité du document. La consultation par voie informatique a été privilégiée. Les nombreux renvois (hypertextes) permettent de naviguer dans les fiches et de trouver de façon aisée, au moins pour les personnes initiées, les renseignements recherchés.

Pour chaque gestionnaire projetant de réaliser un PSG, le CRPF organise une réunion personnalisée au cours de laquelle le technicien remet à l'appui de ses conseils les fiches du SRGS correspondant aux caractéristiques de la forêt. Ainsi le maître d'ouvrage du PSG disposera des pièces correspondant précisément à ses besoins.

UN DOCUMENT STRUCTURÉ POUR RÉPONDRE AUX INTERROGATIONS DES PROPRIÉTAIRES

Le chapitre « **Les territoires forestiers en PACA** » fournit les indications nécessaires concernant les facteurs de croissance, les caractéristiques des essences forestières et les données statistiques.

Il comprend des documents innovants ; des cartes climatiques dressées par l'ingénieur Panini pour le CRPF (pour l'étude des potentialités forestières des sols régionaux), la carte de répartition des essences forestières élaborée à partir des points de sondage réalisés par l'IFN, les diagrammes écologiques et dynamiques mis au point par le professeur Aubert et l'ingénieur Aman-dier.

Ces diagrammes visent à évaluer le devenir de peuplements, caractérisés par, l'essence dominante, leur situation géographique et climatique, leur sol.

Ils synthétisent les conclusions du rapport du professeur Aubert.

Il est apparu intéressant d'inclure le travail réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Région relatif aux espaces naturels. Le propriétaire y trouvera toutes les indications statistiques concernant la zone dans laquelle se trouve sa forêt. Le CRPF avait participé à son élaboration en tant qu'expert.

Le chapitre « **Orientations générales pour la gestion des forêts** » renseigne les gestionnaires sur les principes devant être pris en considération lors de la conception du plan d'aménagement. Il fournit un aperçu général sur les choix sylvicoles et détaille les objectifs possibles en précisant les implications pratiques résultant de leur adoption.

Ce chapitre au cœur du SRGS est celui que tout gestionnaire doit lire avant de prendre des décisions d'orientation pour la propriété dont il a la responsabilité.

Le chapitre « **Quelles gestions pour les différents types de peuplements ?** » présente une clef initiée par l'essence ou les essences, aboutissant à un type de peuplement.

Les types ont été déterminés en se fondant sur ceux listés dans les PSG déjà existants. Leur différenciation est réalisée sur des critères sylvicoles ; deux peuplements sont distingués lorsque leur gestion nécessite des traitements différents.

Pour chaque type de peuplement, sont indiquées : les gestions recommandées, possibles, déconseillées et interdites. Chaque propriété n'est concernée que par quelques peuplements, rarement plus de 4 ou 5.

Les « **Annexes** » ne figurent que pour l'information des propriétaires, elles ne participent pas au corps du document réglementaire.

Le conseil d'administration et les rédacteurs espèrent que ce document contribuera à la mise en œuvre de sylvicultures durables permettant une évolution positive de l'état de la forêt privée de la région PACA.

Le président du CRPF
Daniel Quilici

Le directeur du CRPF
Bernard Guay